

## **RÈGLEMENT # 486-2017**

### **MODIFIANT LE RÈGLEMENT 370-2007 (URBANISME) ET LE PLAN D'AFFECTATION DES SOLS QUI L'ACCOMPAGNE**

- **Agrandir la zone d'affectation industrielle en diminuant la zone d'affectation commerciale**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

A une séance ordinaire du conseil de la municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 12 mars 2018 et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Siège # 1 M. Frédéric Poulin

Siège # 4 Mme Suzanne Veilleux

Siège # 2 M. Noël Vigneault

Siège # 5 M. Vincent Breton

Siège # 3 Mme Karen Talbot

Siège # 6 Mme Vanessa Roy

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M, Carl Boilard. Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance

Il a été adopté ce qui suit : **RÉSOLUTION 2018-03-62**

**RÈGLEMENT # 486-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 370-2007 ET LE PLAN D'AFFECTATION DES SOLS QUI LUI EST ANNEXÉ**

ATTENDU que la municipalité de La Guadeloupe a adopté un plan d'urbanisme portant le numéro 370-2007, modifié par l'adoption des règlements :

- 382-2007
- 399-2008
- 414-2010
- 424-2011
- 432-2011
- 442-2012
- 465-2015
- 482-2017

ATTENDU que le conseil municipal juge qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de La Guadeloupe de procéder à des modifications du plan d'affectation du sol, périmètre urbain du règlement # 370-2007;

ATTENDU que l'objet de ce règlement est de modifier l'affectation des sols en périmètre urbain afin :

- d'agrandir la zone d'affectation industrielle en diminuant la zone d'affectation commerciale pour éviter le chevauchement de deux zones par une industrie qui a un projet d'agrandissement (entreposage intérieur)

ATTENDU que l'avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller au siège no 1, M. Frédéric Poulin, le 11 décembre 2017;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation, sur le projet de règlement 486-2017, a été tenue le 22 janvier 2018 à 18h00 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, au 763, 14<sup>e</sup> Avenue, bureau 100 à La Guadeloupe ;

ATTENDU qu'aucune personne ne s'est présentée et qu'aucune demande de modification n'a été transmise;

ATTENDU que l'article modifiant la zone C-816 est retiré du règlement 487-2017 suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, par

conséquent, la modification de l'affectation commerciale est également retiré du présent règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN**

**ET RÉSOLU UNANIMENT :**

D'adopter le règlement no 486-2017 intitulé :

RÈGLEMENT 486-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 370-2007 (PLAN D'URBANISME) ET LES PLANS D'AFFECTION DU SOL QUI LUI SONT ANNEXÉS

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

Le plan d'affectation des sols périmètre urbain, annexé au plan d'urbanisme du règlement #370-2007 est modifié de la façon suivante :

- ANNEXE A : Plan d'affectation industrielle avant l'adoption du règlement 486-2017
- ANNEXE B : Plan d'affectation industrielle après l'adoption du règlement 486-2017

**Article 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi :

Avis de motion :	11 décembre 2017
Adoption du projet de règlement :	11 décembre 2017
Avis public d'Assemblée de consultation :	4 janvier 2018
Assemblée publique de consultation :	22 janvier 2018
Adoption du règlement :	12 mars 2018
Obtention du certificat de conformité de la M.R.C. de Beauce-Sartigan :	10 avril 2018
Avis public de l'entrée en vigueur :	1 <sup>er</sup> mai 2018

---

Carl Boilard  
Maire

---

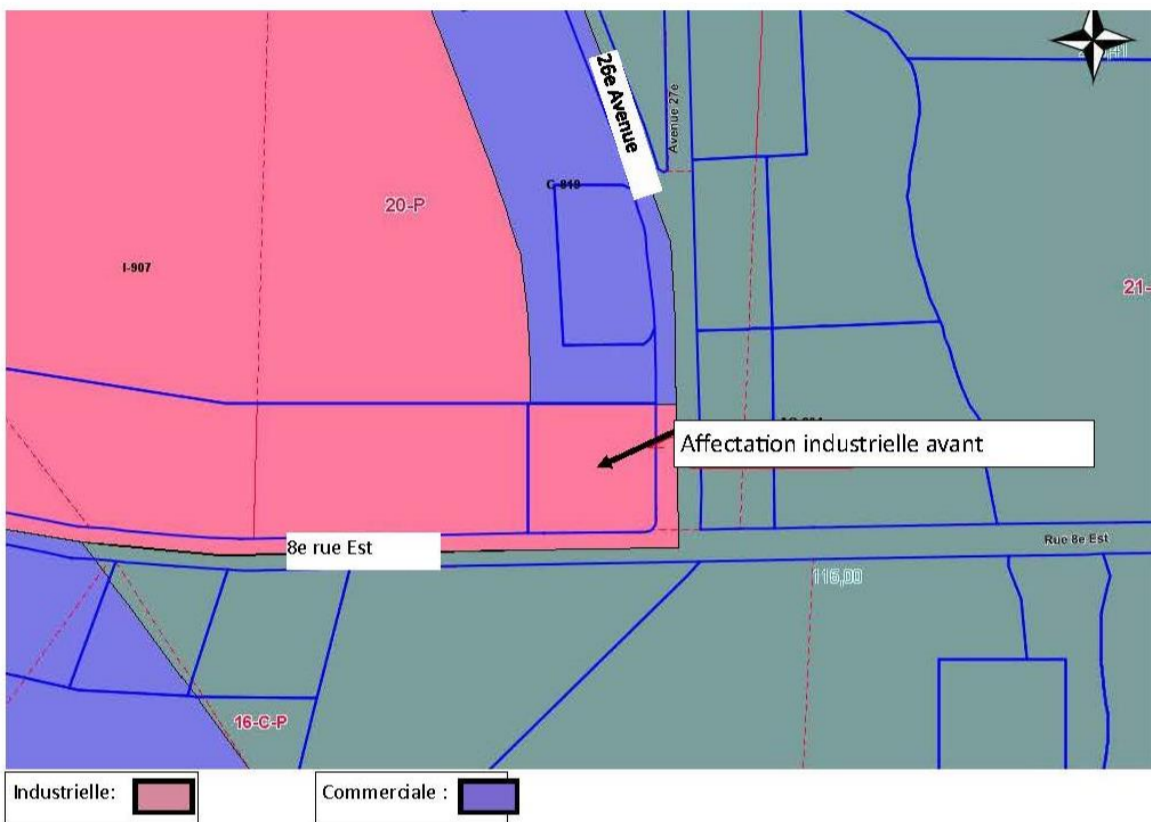
Christiane Lacroix  
Directrice générale & secrétaire trésorière

# ANNEXE 1

## PLAN D'AFFECTATION DES SOLS EN PÉRIMÈTRE URBAIN AVANT ET APRÈS L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 486-2017

Annexe 1A

Zone d'affectation industrielle avant l'adoption du règlement 486-2017



Annexe 1B

Zone d'affectation industrielle après l'adoption du règlement 486-2017

